

Je recrute
aujourd'hui
les soignants
qui demain
intégreront
mes équipes



Formation initiale & Apprentissage

L'apprentissage vous permet de recruter et de former des jeunes au sein de votre établissement pour anticiper vos besoins en professionnels de soin

Le CFA Santé retraite, au cœur de la relation tripartite, assure le bon déroulement de l'apprentissage pour chacun des acteurs



Centre de Formation
par l'Apprentissage

Le CFA Santé retraite est un CFA hors les murs, porteur d'UFA :
Unité de Formation d'Apprentis.

Formations pour l'obtention du :

Diplôme d'État d'Infirmier (DEI)

Diplôme d'État d'Aide-Soignant (DEAS)



SALAIRE DE L'APPRENTI

Exécution du contrat	- de 18 ans	18 / 20 ans	21 / 25 ans	+ de 26 ans (décret du 28 décembre 2018 n° 2018-1347)
1 ^{ère} année	27 % du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC	100 % du SMIC
2 ^e année	39 % du SMIC	51 % du SMIC	61 % du SMIC	100 % du SMIC
3 ^e année	55 % du SMIC	67 % du SMIC	78 % du SMIC	100 % du SMIC

Vérifiez les accords définis par votre branche professionnelle ou convention collective

L'apprenti est exclu du décompte de l'effectif : l'embauche d'un apprenti n'a pas d'incidence sur le calcul des seuils d'effectifs de l'entreprise (sauf pour le risque Accident du travail/maladie professionnelle).

Simulateur de calcul de rémunération et d'aides aux employeurs

<https://urlz.fr/3PX1>

AIDE SOIGNANT

Rentrée en IFAS en septembre ou en janvier selon les UFA

INFIRMIER

Rentrée en septembre

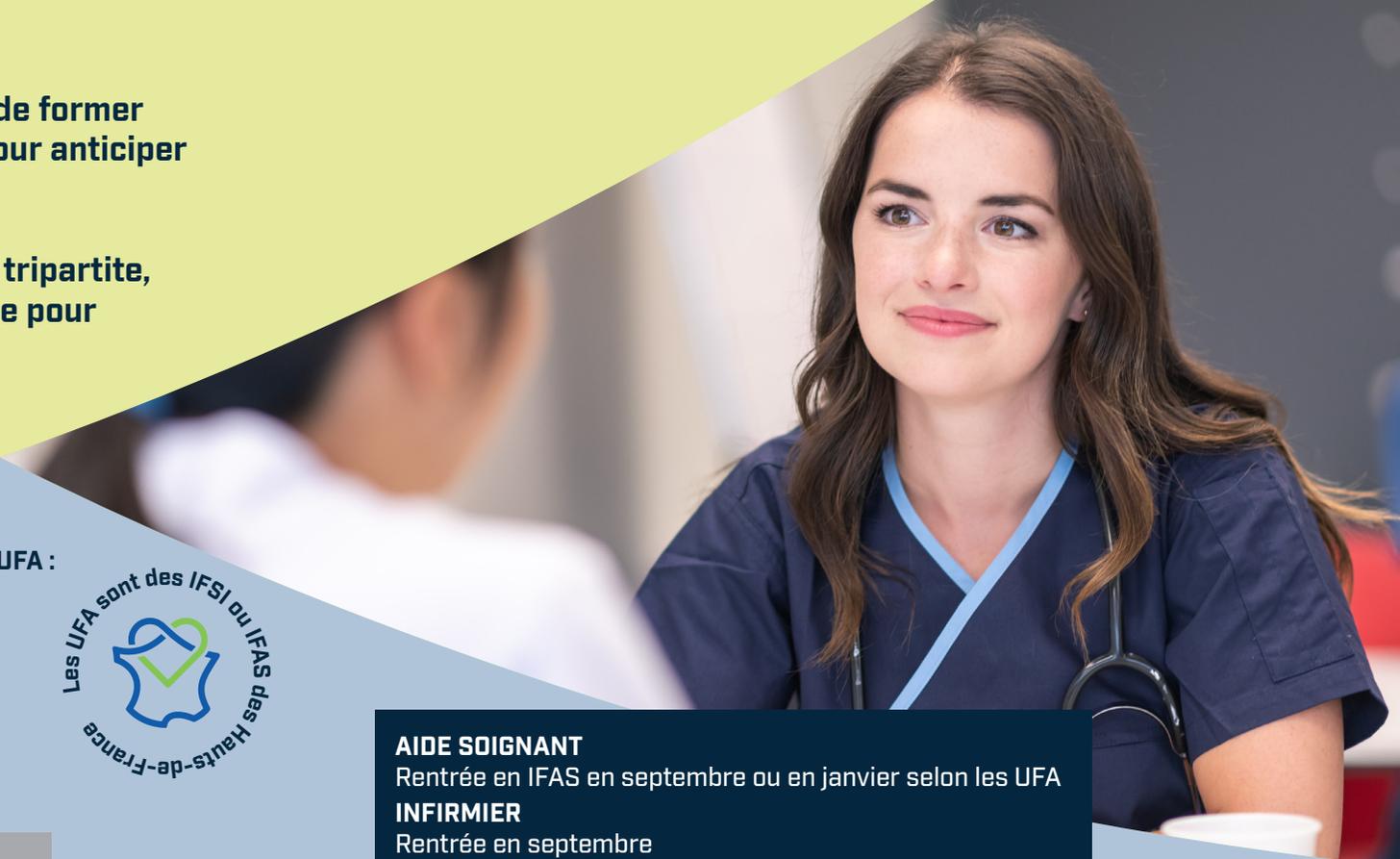
Le CFA Santé Retraite de l'afpc se charge de vous transmettre les candidatures et vous accompagne pour la procédure de dépôt du contrat

Nouveautés 2020

Plan de relance de l'apprentissage : aide exceptionnelle de 8 000 € la première année pour un apprenti majeur *

Une prime qui se substitue pour la première année à la prime unique actuelle, cette aide s'élève à 8 000 € pour les majeurs, est accessible à toutes les entreprises, sans condition pour les entreprises de moins de 250 salariés, sous réserve de s'engager à respecter l'atteinte d'un taux d'alternants de 5 % à l'issue de 2021 pour les entreprises de 250 et plus.

* En attente du décret d'application pour les conditions d'éligibilité



PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Notre pôle de formation professionnelle, enregistré ODPC (Organisme de Développement Professionnel Continu), s'adresse tout autant au personnel soignant des établissements, qu'aux équipes d'encadrement ou des métiers transversaux.

APPRENTISSAGE

CFA HORS LES MURS, le CFA santé retraite de l'afpc, en partenariat avec ses UFA, coordonne l'apprentissage pour le bon déroulement de la formation des apprentis chez l'employeur ou en institut.

FORMATION INITIALE

Notre IFAS, Institut de Formation d'Aides-Soignants, forme depuis plus de 40 ans les professionnels des secteurs sanitaire et médico-social.

- Un appartement pédagogique pour la formation des professionnels intervenant pour le maintien à domicile des personnes âgées dépendantes.
- Une chambre d'EHPAD strictement reconstituée pour le personnel évoluant en milieu médicalisé
- Une régie équipée de vitres sans tain et d'un système audio/vidéo
- Un cabinet médical et une salle d'attente



**PRENDRE SOIN
DE VOTRE
AVENIR**

Parc de l'innovation
183, rue de Menin
59520 Marquette-lez-Lille

www.afpc-formation.com

Téléphone : **03 20 91 79 79**

Email : cfa@afpc-formation.com

 /ifas.afpc